



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340 N° 64

Avril / Mai / Juin 2024

Edito du Président

Il pleut, il pleut, il pleut, si la météo n'est pas terrible en cette fin d'hiver et ce début de printemps, elle aura néanmoins l'avantage de recharger les nappes phréatiques et le débit des rivières, ce qui est vital pour la vie piscicole. Par contre j'ai une pensée pour les sinistrés des inondations et je souhaite vivement qu'ils retrouvent au plus vite une vie « normale ».

Quant le climat se stabilisera, les pêcheurs que nous sommes pourront retrouver le bord des rivières et plans d'eau qui sont des endroits où il fait bon se réunir, pour le calme, la tranquillité et le plaisir d'être dans la nature.

Malgré ce que disent certains, le montant d'une carte de pêche n'est pas si important pour pêcher dans l'Aisne. Il est d'un peu plus de 7 euros par mois pour une carte « Personne Majeure » à 85 euros.

Un dernier mot pour souhaiter que nous, pêcheurs et utilisateurs de la nature, respections les bords des rivières en évitant de jeter sacs d'amorces, fils de pêche etc... Montrons l'exemple à tous et notamment à ceux qui nous critiquent.

Faites partager votre loisir avec des proches amis ou voisins par exemple.

Excellente saison de pêche 2024 à tous

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS

Ouverture en 1^{ère} catégorie

De nombreux pêcheurs attendaient avec impatience le **samedi 9 mars**, date d'ouverture de la pêche de la **Truite** en **1^{ère} catégorie**.

Les **niveaux d'eau** étaient relativement **hauts** dans la majorité des cours d'eau axonais, quelques uns étant même toujours en **crue**, certaines AAPPMA ont préféré décaler le premier repêchage de la saison .

Cela n'a pas découragé les passionnés, qui ont pu tenter Dames Fario & Arc-en-Ciel aux leurres, à la nymphe, au toc ou encore au vairon.

L'occasion également pour le **pôle Garderie** de la Fédération, épaulé de ses Gardes Pêche Particuliers, de réaliser près de **200 contrôles** au cours desquels **aucune infraction majeure** n'a été relevée. La sensibilisation était de mise pour cette ouverture, au cours de laquelle **une régularisation** sur un parcours réciprocaire et quelques **recommandations** sur l'usage des **hameçons sans ardillon** sur les **parcours No-Kill** ont été effectuées, les **Gardes Pêche Particuliers** sachant faire preuve de **pédagogie** lorsque les pêcheurs sont de bonne foi.



Hauts de France Propres 2024

La 7^{ème} édition de Hauts-de-France Propres s'est tenue les 15, 16 et 17 mars dernier. De nombreux points de ramassage, à destination du grand public ou des scolaires ont permis de collecter plus de 9 000 m³ de déchets. Merci à l'ensemble des participants ainsi qu'à nos AAPPMA qui ont su se mobiliser et s'investir dans cette opération.



	Nb de points de ramassage GP	Nb de participants GP	Nb de points de ramassage scolaire	Nb de participants scolaires	Volume de déchets collectés (m ³)
Somme	324	12 193	63	4 916	1 542
Aisne	306	11 894	80	5 425	1 482
Oise	190	10 186	77	7 032	1 286
Nord	250	13 763	67	6 485	1 555
Pas de Calais	472	21 163	121	7 875	3 218
Total	1 542	69 199	408	31 733	9 083

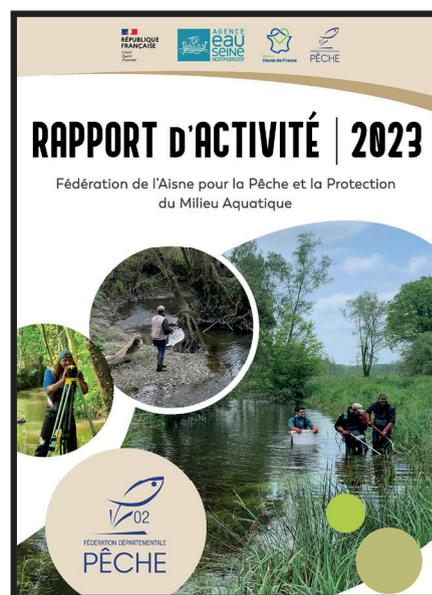
Assemblée Générale 2024

La 82^{ème} Assemblée Générale de la Fédération s'est tenue samedi 6 avril à Vailly-sur-Aisne.

Après la tenue de l'AG Extraordinaire concernant la validation des **modifications statutaires** et l'approbation du compte-rendu de l'AG 2023 et, M. BOURGEOIS, Président de la Fédération, a présenté le **bilan moral** et les **perspectives planifiées** avec le **Conseil d'Administration** pour la prochaine saison. Le **bilan financier** a également été présenté, ainsi que la présentation du **budget prévisionnel** et son **adoption**. Ce fut également l'occasion de transmettre le **rapport d'activité 2023**.

Vous pouvez également télécharger le rapport d'activité sur le site de la Fédération ou au lien suivant :

<https://qrco.de/besK83>



Lac de l'Ailette Partie centrale



Attendues par de nombreux pêcheurs, les **réservations** pour la **partie centrale du Lac de l'Ailette** sont à nouveau **disponibles** pour la période **mai/juin**.

Malgré tous nos efforts pour résoudre les problèmes liés au paiement, certains «bugs» sont malgré tout survenus (en lien avec la plateforme de paiement PayFip qui doit obligatoirement être utilisée car ces derniers sont encaissés par une collectivité (le SMA) ainsi que la très forte fréquentation sur le site, plus de 130 réservations effectives le premier jour). Nous mettons tout en oeuvre pour solutionner ces désagréments.

Merci de votre compréhension.

www.peche-ailette.com

Bienvenue sur le site de réservation du Lac de l'Ailette



N'oubliez pas de nous **retourner vos carnets de captures** afin de mieux gérer l'organisation de la pêche sur le Lac de l'Ailette

Ouverture en 2^{ème} catégorie



Le **27 avril** verra également l'**ouverture de la pêche du Brochet** en **2^{ème} catégorie**, l'occasion de rappeler que le **prélèvement** dans le département de l'Aisne de cette espèce vulnérable est soumis à une **fenêtre de capture** fixée entre **50 cm et 70 cm** (tous les brochets en dehors de cette plage doivent être remis à l'eau vivant aussitôt après leur capture).

Pour les pêcheurs de **Sandre** ou de **Black-Bass**, il faudra patienter encore quelques semaines, l'**ouverture** pour ces espèces étant fixée au **1^{er} juin** (lorsqu'elles ne disposent pas d'un arrêté No-Kill spécifique) afin de **protéger** les géniteurs encore présents sur les nids.

*Comment gérer la problématique des cormorans ?
Pourquoi toutes les AAPPMA ne sont pas réciprocitaires ?
A quoi sert une carte de pêche ?*

La parole aux pêcheurs

La **Fédération** souhaite vous **donner la parole** lors des **prochains bulletins** à paraître. En effet, vous êtes nombreux à nous solliciter en message privé sur notre page facebook ou via notre site internet et **vos interrogations** peuvent certainement **intéresser d'autres pêcheurs**. Nous tâcherons de vous répondre le plus précisément possible, afin d'**éclaircir un point de réglementation**, de **mettre en lumière un parcours** ou une **technique de pêche** particulière, ou **tout autre sujet** qu'il vous semble important d'aborder dans ce bulletin.

Vous pouvez nous **poser vos questions par mail** (contact@peche02.fr) en précisant en objet qu'il s'agit de la rubrique «**La parole aux pêcheurs**» du bulletin d'infos.

N'hésitez pas à nous solliciter, que vous soyez pêcheurs débutants, confirmés ou élus associatifs !

Empoisonnement des étangs fédéraux



Un empoisonnement a été réalisé sur les plans d'eau fédéraux, en complément de celui effectué cet hiver suite à la pêche de notre étang de production de Beuvarde. La répartition est la suivante :

- **Les Caurois** : 95 kg de brochets & 315 kg de poissons blancs
- **La Frette** : 80 kg de brochets & 240 kg de poissons blancs
- **Le Canivet** : 60 kg de brochets, 100 kg de Black-Bass & 240 kg de poissons blancs
- **Artemps** : 30 kg de brochets (l'AAPPMA de Saint-Quentin a procédé à un rempoisonnement)
- **Queues d'étang de l'Ailette** : pas d'empoisonnement, en lien avec l'Observatoire du Lac de l'Ailette créé à la suite des efflorescences de cyanobactéries survenues en 2015
- **La Vatroye** : pas d'empoisonnement / gestion patrimoniale en lien avec la convention de gestion établie avec la Fondation des Pêcheurs



Etude piscicole à Vesles-et-Caumont

La Fédération engage une étude de trois ans dans la Souche et son Marais, en partenariat avec l'AAPPMA de Pierrepont et l'Association La Roselière (gestionnaire de la Réserve Naturelle de Vesles-et-Caumont). Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Hauts de France

Trois espèces « indicatrices » ont été sélectionnées :

- La **Lote**, espèce méconnue en régression en France,
- Le **Brochet**, espèce emblématique pour les pêcheurs,
- La **Lamproie de Planer**, seule lamproie non parasitaire vivant en eau douce et sensible à la pollution.

Barenton-Bugny, le vendredi 15 mars 2024



Les poissons, des indicateurs pour nos cours d'eau !

Comment vivent les poissons du marais de Vesles-et-Caumont ?



Cette année, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aisne, en partenariat avec l'Association La Roselière, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Vesles-et-Caumont et avec l'AAPPMA de Pierrepont, débute une étude de 3 ans dans la Souche et son marais.

Ce suivi est financé majoritairement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, après la réponse de la Fédération à l'appel à projet « Eau & Biodiversité » dont le volet « Protection, résilience et reconquête des espèces » correspondait aux objectifs de l'étude, en particulier pour « favoriser la résilience d'espèces ciblées » et « améliorer les connaissances naturalistes des milieux humides et aquatiques en mettant l'accent sur des espèces indicatrices ». La Région Hauts-de-France finance également cette opération.

Trois espèces « indicatrices » ont ainsi été sélectionnées :

- La **Lote**, espèce très méconnue en forte régression en France, qui est sensible à la thermie et préfère en particulier se reproduire dans des eaux ne dépassant pas les 5 à 6°C en hiver ;
- Le **Brochet**, espèce emblématique pour les pêcheurs et dont le cycle de vie dépend du bon fonctionnement sur marais : sa reproduction s'effectue juste après celle de la Lote, dans les zones végétalisées inondées par les crues ;
- La **Lamproie de Planer**, seule lamproie non parasitaire vivant en eau douce, qui passe la majeure partie de sa vie au stade larvaire, enfouie dans les sédiments, et qui est sensible à la pollution.



Le marais de la Souche © FAAPPMA 02

Contact : 06.80.67.19.71 / 03.23.23.13.16 / echevallier@peche02.fr

[Plus d'informations en cliquant ici.](#)

Les intérêts de cette étude sont multiples :

- **Accroître** la résilience des écosystèmes aquatiques de la Réserve Naturelle Nationale du marais de Vesles-et-Caumont et **préserver** leurs capacités protectrices contre les pressions et les conséquences d'événements extrêmes comme les sécheresses.
- **Mieux prendre en compte** les espèces piscicoles et **définir** les indications qu'elles donnent sur la qualité des eaux, pour les plans de gestion des marais de la Souche mais aussi d'autres sites tourbeux.
- **Evaluer** les actions de gestion actuelles et **proposer**, si besoin, des mesures alternatives.
- **Améliorer** les connaissances sur le fonctionnement du marais et le cycle de vie des espèces piscicoles cibles, en particulier la Lote de rivière, très mal connue sous nos latitudes.
- **Proposer** des stratégies de conservation et **préconiser** des éventuels travaux pour favoriser cette résilience et permettre aux espèces de continuer à effectuer leurs cycles de vie sur le marais.

Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique

1, Chemin du Pont de la Planche 02000 BARENTON-BUGNY

Tél : 03-23-23-13-16 Mail : contact@peche02.fr

Site : www.peche02.fr ou www.facebook.com/peche02